



chomage après abandon de poste

Par **patrick 2110**, le **18/04/2011** à **23:20**

bonjour,

je vous explique ma situation :

j'ai travaillé durant 8 mois dans une usine en Suisse. Après un problème de voiture je n'ai pu me rendre à mon travail, j'ai donc prévenu mon DRH ainsi que l'agence intérim qui m'avait placé, en leur disant que j'ai eu un souci avec ma voiture que je ne pouvais pas venir ce jour la ni le lendemain. Suite a cela ma boite m'a mis en fin de contrat avec 1 mois de préavis. N'ayant toujours pas de moyen de locomotion le 3ème jour il m'ont directement viré en mettant abandon de poste. Alors que je les avais prévenu. L'agence intérim m'a donné mes papiers de fin de mission en me mettant une bonne appréciation.

En faite sur un papier il y a marqué abandon de poste et sur un autre "fin de contrat à l'initiative de l'employeur"

Ma question est donc

- est ce qu'en me réinscrivant a pôle emploi, je pourrais percevoir des indemnités de chômage ?

Merci beaucoup pour toutes les infos que vous pourrez m'apporter.

Par **P.M.**, le **18/04/2011** à **23:29**

Bonjour,

Tout dépend de ce qui est indiqué sur l'attestation destinée à Pôle Emploi...

Par **patrick 2110**, le **19/04/2011** à **10:18**

sur l'attestation destiné a pole emploi jai deux papiers un sur lequel il y a marqué abandon de poste et sur l'autre fin de contrat a l'initiative de l'employeur.

Par **P.M.**, le **19/04/2011** à **14:09**

Bonjour,

Il est à souhaiter que c'est la bonne attestation qui a été transmise par l'employeur à Pôle Emploi et/ou que ce sera celle-là qui sera retenue par l'organisme...